

TRAITEMENT AUTOMATIQUE SANS CHLORE

1 - IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE :

NOM GENERIQUE

TRAITEMENT AUTOMATIQUE SANS CHLORE

UTILISATION

Produit de traitement préventif sans chlore, injecté automatiquement, pour le traitement d'eau des piscines.

FABRICANT

MAREVA PISCINES ET FILTRATION

Z.I. du bois de Leuze -13 310 SAINT MARTIN DE CRAU - France

Tel : 33 - 04.90.47.47.90 - Fax : 33 - 04.90.47.95.07

Email personne chargée de la Fiche de Sécurité : tech@mareva.fr

N° d' appel d' urgence

FRANCE : 04.91.75.25.25 : Centre Anti-Poisons de MARSEILLE
 Allemagne : 030.19240 ou 030.30686790 : Giftnotruf BERLIN

2 - IDENTIFICATION DES DANGERS :

Produit irritant pour les yeux (avant dilution).

Produit nocif pour l'environnement aquatique

DANGER PHYS.-CHIMIQUES Aucune réaction spontanée susceptible de déclencher une réaction violente.

3 - COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS :

Classification des substances apportant le danger dans cette préparation

A) <5% d'AMMONIUM QUATERNAIRE POLYMERISE à 60%

N° CAS. = 25988-97-0

Classification : Xn , N R22, R36, R50/53

B) 30-40% de POLYHEXAMETHYLENE BIGUANIDE : PHMB à 20%

N° C.A.S. = 91403-50-8

Classification : Xi , R36

4 - PREMIERS SECOURS :

CONTACT AVEC LES YEUX

Rincer immédiatement et abondamment à l' eau claire pendant environ 15 min en maintenant les paupières écartées. Consulter un spécialiste.

INHALATION

Non dangereux par inhalation. Se rincer la gorge à l'eau potable.

CONTACT AVEC LA PEAU

Laver à l'eau claire.

INGESTION

Boire environ 250-500 ml de liquide neutre (eau ou lait). Ne pas provoquer de vomissements. Consulter un médecin.
 Ne jamais rien faire ingérer à une victime inconsciente.

5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L' INCENDIE :

MOYENS D' EXTINCTION

Tous les moyens de lutte contre l' incendie sont autorisés.

6 - MESURE A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE :

PRECAUTIONS INDIVID.	Se tenir éloigné d'éventuelles projections. Porter des gants et des lunettes de sécurité (ou écran facial). Cf paragraphe 8.
METHODE DE NETTOYAGE	Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants neutres (sable, terre...) dans des fûts en vue de l'élimination des déchets. Empêcher toute pénétration dans les égouts et cours d'eau. Si le produit contamine des nappes d'eau, des rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

ATTENTION : Le sol (après que le produit se soit répandu) peut être glissant.

7 - MANIPULATION ET STOCKAGE :

MANIPULATIONS	Eviter le contact avec les yeux et la peau. Utiliser un équipement adéquat selon le type et la durée de manipulation prévus.
STOCKAGE	Dans l'emballage d'origine; bien fermé. Ne pas exposer à des températures inférieures à 8°C : précipitation (réaction réversible)

8 - CONTROLE DE L' EXPOSITION - PROTECTION INDIVIDUELLE :

Manipulation occasionnelle du produit : gants et lunettes conseillés.
Manipulation répétée ou continue du produit : tenue de travail couvrant le corps et les membres, et port de gants et de lunettes de protection.

9 - PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES :

ETAT PHYSIQUE	: liquide bleu
ODEUR	:aucune
pH à 25°C	: 3.0 à 4.0
TEMP DE DECOMPOSITION	: env. 100 ° C (début d' évaporation de l' eau)
INFLAMMABILITE	: -
EXPLOSIVITE	: -
MASSE VOLUMIQUE	: 1040 - 1050 kg/m ³
SOLUBILITE DANS L' EAU	: soluble dans l' eau en toutes proportions.

10 - STABILITE ET REACTIVITE :

STABILITE	La préparation est stable dans les conditions recommandées de stockage et de manipulation.
REACTIVITE	Attention : Produit acide, peut réagir violemment au contact des bases (dégagement de chaleur).

16 - AUTRES INFORMATIONS :

Classification ICPE du produit : non classé

Les renseignements contenus dans cette fiche sont basés sur l' état de nos connaissances et des principaux textes législatifs et réglementaires relatifs au produit et promulgués à la date de mise à jour de ce document.

Cette fiche de sécurité a été rédigé

Voir les notices d'utilisation du produit sur les étiquettes ou les fiches de conseil de votre revendeur professionnel.

Nomenclature Combinée (INTRASTAT) pour les statistiques douanières = **2925.20.00**